

THOME Anne (1921-)

Bataillon Antillais en tant qu'infirmière de 2^e classe

• Éléments biographiques :

Anne Thome naît le 18 avril 1921 à **Rivière-Pilote** en Martinique. Célibataire, elle est la fille de Henri et Henriette Thome.

• Carrière militaire et campagnes :

Infirmière au déclenchement de la guerre, elle s'engage dans les Forces Françaises libres depuis l'île de la Dominique le 26 avril 1943 et est affectée au Bataillon Antillais en tant qu'infirmière de 2^e classe. Affectée au Bataillon Antillais n°5 le 4 octobre, elle est nommée au grade de sergent à compter du 15 novembre 1943. Désignée pour faire partie des renforts, elle est dirigée sur l'AFN et embarque pour **Casablanca** le 12 mars 1944. A son arrivée, elle est affectée à l'hôpital militaire « Auvert » de **Fez**. En mai 1945, elle est mise à la disposition du directeur du service de santé de la 1^{re} Armée française du général de Lattre et dirigée vers la métropole. Débarquée en France le 9 juin, elle passe la frontière franco-allemande pour rejoindre son affectation à l'hôpital complémentaire 402.

Nommé infirmière 1^{re} catégorie le 25 décembre 1945, elle est mise à disposition du directeur de service de santé des troupes d'occupations d'Allemagne en février 1946 et affectée au 432^e Bataillon médical, puis à l'hôpital d'évacuation n° 482.

Rengagée successivement pour 6 mois entre mars 1946 et janvier 1948 au titre de la 661^e section d'infirmiers militaires en Allemagne, son contrat est reconduit successivement jusqu'en avril 1967. Elle est nommée infirmière 2^e catégorie le 1^{er} janvier 1958.

Atteinte par la limite d'âge, Anne Thome est admise à faire valoir ses droits à la pension de retraite après 23 ans et 11 mois de service, dont près de 22 ans en Allemagne.

• Sources :

SHD GR 16 P 570185

Cette fiche biographique a été rédigée à partir de documents identifiés et consultés dans les archives du Service historique de la Défense (SHD) sur les sites de Vincennes, Caen (DAVCC) et Pau (CAPM). Les archives des Départements et Régions d'Outre-mer et celles de Collectivités d'Outre-mer ont également été mobilisées. Parfois lacunaires, ces sources écrites indispensables pour le travail de l'historien peuvent toutefois présenter des données contradictoires. Il peut en résulter des différences d'orthographe (noms et lieux) et de dates qui seront précisées en notes de bas de page.
